



Les amendes stas non payés au bout de 3 ans, les risques ?

Par **Fronteau Marine**, le **29/08/2018** à **17:24**

Bonjour,

En 2015 (j'étais mineure) j'ai pris une amende stas car je n'avais pas de titre de transport or je ne l'ai pas dit à mon père, enfin pas tout de suite. Mais nous n'avons reçu aucun courrier rien. Sauf que maintenant, j'aimerais me faire une carte Oura mais j'ai peur qu'en m'inscrivant ils retrouvent mon amende et de me retrouver condamnée à la payer car les majorations doivent être importantes.

Est-ce que la carte Oura et les amende stas sont en lien ? Est-ce que je peux m'inscrire à la stas sans que cela fasse ressortir mon amende ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **29/08/2018** à **18:49**

Bonjour,

Après 3 ans, il doit y avoir prescription
Il faut prendre ce risque

Par **Fronteau Marine**, le **29/08/2018** à **20:18**

Merci bien. pragma